



ATHÉNÉE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE

N° 3 NOVEMBRE 1978

Le numéro : 5 frs
Abonnement de dix numéros : 40 frs
Paraît au milieu de chaque mois



**Spécial
Protection
des Animaux**

La Direction du

CRÉDIT SUISSE

apporte ses félicitations et ses vœux

à la

Classe de l'industrie et du commerce

de la

SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE



CREDIT SUISSE
CS

Swissair relie la Suisse à l'Amérique du Nord depuis 30 ans. Cela rapproche.

30 ans de vols réguliers Suisse-Amérique du Nord! C'est une longue et passionnante expérience, qui a permis à Swissair de faire une heureuse découverte: il n'y a pas que ses avions qui rapprochent la petite Suisse bilingue entre ses montagnes, et le pays aux possibilités et aux horizons illimités. En effet, sur l'autre rive de la Grande Mer, beaucoup de choses, plus grandes sans doute ou plus audacieusement conçues, présentent d'incontestables analogies avec ce qu'on trouve chez nous, ou n'en sont pas très éloignées.

Il existe bien sûr des différences, comme vous pouvez le constater. Swissair voit dans ces différen-

ces une raison suffisante de proposer aux Suisses la possibilité de se rendre tous les jours non-stop de Zurich à New York par Boeing 747 Jumbo Jet - six fois par semaine non-stop de Genève à New York également par Jumbo Jet - tous les jours non-stop à Boston et de là à Chicago - et enfin (en collaboration avec Air Canada) tous les jours à Montréal et à Toronto, où ils ont le loisir de s'ébahir de la grandeur des choses. Et du pouvoir d'achat de notre franc.

Votre agence de voyages IATA et Swissair se feront un plaisir de vous fournir encore d'autres détails.

Our Statue of Liberty



Our Greyhound



Our Grizzlies



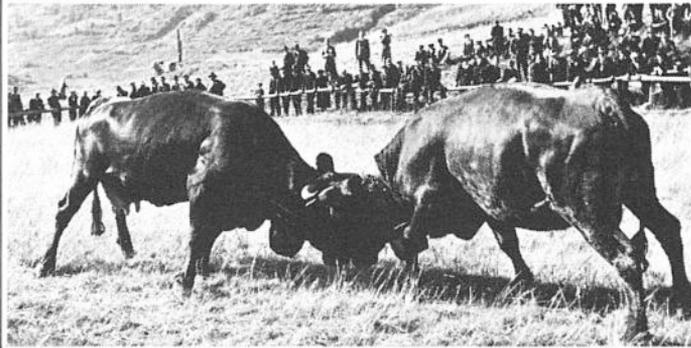
Our Jimmy Carter



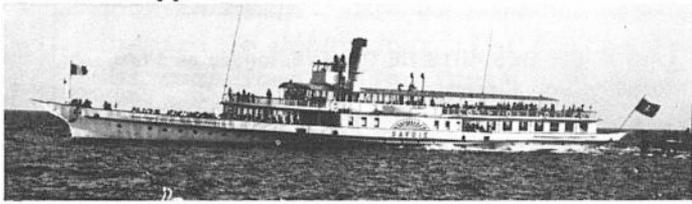
Our Capitol



Our Rodeo



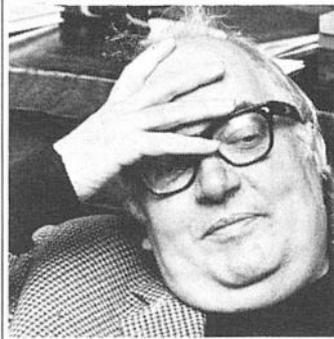
Our Mississippi Steamer



Our Niagara Falls



Our Arthur Miller



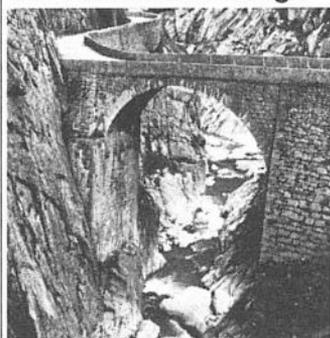
Our Real Money



Our New York Times



Our Golden Gate Bridge



Our American Airlines, our Air Canada, our Braniff, our Continental, our CP-Air, our Delta, our Eastern, our National, our Pan Am, our Northwest Orient, our TWA, and our United:





MEMENTO

Sommaire du présent numéro :

- Rapport du Président de la Société des Arts à l'Assemblée générale.....5
- Hommage à Charles Le Comte, par M. Eric Choisy7
- Samuel DEBROT : *Protéger les animaux ...ou le porte-monnaie ?*9
- Pierre LANG : *Faute de mieux : Oui à la Loi protégeant les animaux*.....13
- Robert L. SAMUEL : *Chine "78"*15
- Jean A. MUSSARD : *La fin du gigantisme, une confusion ...gigantesque?*..17
- Echos des précédentes manifestations en la Salle des Abeilles.....19

➔ Couverture : *LES CHIENS. Lithographie de Brun de Versoix, 1776.*

A l'affiche de l'Athénée :

- Le 20 novembre : *PROTECTION DES ANIMAUX: TROP OU TROP PEU ? (Rappel)*
Débat public avec la participation de :
 - M. Samuel DEBROT, Vétérinaire municipal, Lausanne
 - M. Pierre LANG, Télévision Romande. (Classe A+A)
- Le 28 novembre : *LA SCULPTURE BOURGUIGNONNE AU XVe SIECLE,*
Conférence de Mme Jacqueline BOCCADOR
(Organisation : Classe des Beaux-Arts)
- Du 16 Nov. au 16 Décembre : *EXPOSITION Jean-Claude PRETRE (Voir p.23)*
- Le 4 décembre : *POSSIBILITES ET LIMITES D ' APPLICATION*
DE L'ENERGIE SOLAIRE EN MICROTECHNIQUE. (Voir p.14)
- Le 18 décembre : *LE DROIT FONCIER ; FAUT-IL SUPPRIMER LA PROPRIETE PRIVEE?*
Débat public avec MM. Paul GILLIAND et Olivier JULLIARD.



ATHENEE

Editeur et Rédacteur responsable : Paul A. LADAME

Rédaction et administration : Palais de l'Athénée,
2, rue de l'Athénée, 1205 Genève - Tél. (022) 20 41 02

Régie des annonces : Michel BURNAND, Annonces
Suisses SA, 3, rue du Vieux-Billard, 1211 Genève 4,
Tél. (022) 28 85 11

Imprimerie : Studer SA, 5, route des Jeunes
1211 Genève 26 - Case postale 228

Abonnements Suisse : 10 numéros: Fr. 40.—

Abonnements Etranger : Veuillez demander le tarif de
l'envoi à la Poste.

Compte de chèques postaux N° 12-6680 Genève

LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE, fondée en 1776,
comporte trois Classes :

- Agriculture et Art de Vivre;
- Beaux-Arts;
- Industrie et Commerce.

SON SIÈGE EST AU PALAIS DE L'ATHÉNÉE
2, rue de l'Athénée, CH - 1205 Genève
Tél. (022) 20 41 02



Les articles publiés dans ATHÉNÉE n'engagent
que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement
l'opinion de la Société des Arts.

La rédaction est heureuse de recevoir des lettres de ses
lecteurs. Elle n'est pas responsable des envois non
sollicités.



ÉDITORIAL



ATHENEE

est certes loin d'avoir franchi tous les obstacles qui se dressent sur son chemin, mais le plus dur est fait: les trois premiers numéros ont paru et nous ferons t o u t pour que l'objectif, qualifié d'"aberrant" par certains, de publier un numéro chaque mois, pendant dix mois, soit atteint. Sauf cas de force majeure. Mais nos lecteurs peuvent nous aider, en faisant connaître notre revue, en encourageant de potentiels annonceurs, de futurs abonnés et des amis caressant l'ambition de devenir membre d'une des trois Classes de la Société des Arts. Merci d'avance !

Les deux premiers débats publics de la saison, qui ont fait salle comble (ou presque) en l'Athénée, ont démontré ceci : le GIGANTISME n'est pas l'affaire seulement de l'industrie, ou du commerce, mais tout aussi bien celle de l'agriculture et, évidemment, celle de l'art de vivre. (la grenouille de la fable en sait quelque chose.) Dans le commentaire que lui a inspiré le débat dont il a été le deus ex machina, admirablement aidé par ses complices Celio, Fontela et Wahl, Jean Mussard souligne que, le gigantisme, c'est d'abord une affaire de définition. J'ai suggéré un critère : savoir si la communication passe, ou ne passe plus, dans quel cas l'entité en question pourrait être atteinte de gigantisme. Ce critère a le mérite d'être facile à appliquer. Mais encore faut-il que le récepteur du message puisse répondre ! (Dans toute communication, il y a celui qui envoie le message et celui qui le reçoit. La communication est réputée bonne quand celui qui est censé avoir reçu le message signale qu'il l'a compris.)

Ce problème de définition s'étend à tous les domaines mentionnés plus haut. Prenez la PROTECTION DES ANIMAUX, objet de la votation fédérale du 3 décembre. C'est une affaire qui, clairement, concerne l'agriculture. Clairement ? A y regarder de plus près, non. Elle concerne au premier chef l'industrie et le commerce agricoles. Pour l'industriel avicole, la poule pondeuse est une machine qui, chaque jour, pendant dix-huit mois, doit pondre un oeuf. Pour cela, elle est parquée sur un espace plus restreint que la feuille A4 sur laquelle ces mots sont écrits, au milieu de 200, 500, 1000 autres pondeuses qui, comme elle, jamais ne verront la lumière du soleil, jamais ne changeront



de place, jamais ne picoreront une graine. Ces batteries sont infernales. Leur gigantisme est indéniable. Mais, me dira-t-on, les poules se plaignent-elles ? Oui, elles se plaignent. Marion Dawkins, zoologue de l'Université d'Oxford, leur a posé la question. D'une manière très simple : elle leur a donné le choix entre la batterie et une nourriture abondante ; et la basse-cour où elles devaient chercher elles-mêmes une maigre pitance. Leur vote a été aussi net que le sera (espérons-le) celui du 3 décembre : une fois dans la basse-cour, elles ont refusé carrément de retourner dans la batterie ! Mais l'industriel n'en a cure : il voit déjà plus loin. Dans une autre Université, celle du Connecticut, un autre zoologue, Ralph Somes, a réussi à élever des poulets sans plumes. Avantage commercial appréciable : non seulement on n'a plus besoin de les plumer, mais ils prennent beaucoup moins de place, dans un cageot, que les poulets normaux, et ils pèsent de 5 à 8% de plus !

Que devient l'art de vivre, confronté à ces merveilleux progrès de la technologie avico-industrielle ? Il est évident que saint François d'Assise, il y a sept siècles, aurait condamné de telles pratiques. Mais c'était un saint, qui ne connaissait rien à l'industrie ; il avait fait vœu de pauvreté et ignorait donc tout du commerce, quoique son père eût été un riche négociant. A l'opposé, au sommet de la hiérarchie sociale, il y a l'Empereur des Romains, Roi de Jérusalem et de Sicile, son contemporain, Frédéric II, petit-fils de Barberousse. Frédéric, le tout puissant, dont la chasse était la passion.



Frédéric II,
d'après une miniature
de l'Ars Venandi...

J'ai eu la curiosité de jeter un coup d'oeil sur son ouvrage immortel, *De arte venandi cum avibus* le best-seller du XIII^e siècle, et j'ai été contraint de me rendre à cette évidence : les gens de cette époque avaient un bien plus grand respect des animaux que nous. Dans ce domaine au moins, ils étaient civilisés et nous sommes des barbares. Nous parquons les volailles en batterie. Les chasseurs "au vol" d'il y a sept siècles domptaient les faucons, sans aucune brutalité, par la force de leur ingenium. Ils les laissaient voler librement dans les airs, à la recherche de proies et c'est librement qu'ils revenaient se poser sur le poing de leur maître. Nous croyons avoir découvert l'écologie. Mais Frédéric rangeait déjà, en tête des artes mechanice, ceux du vétérinaire, du forestier, du chasseur au vol et du conservateur de la nature. Il s'appelait lui-même "chercheur et ami de la sagesse" et se méfiait des hommes au point de donner le conseil suivant : "Evitez, le matin, d'exposer brutalement un faucon à la lumière du jour. Car s'il voyait soudain le visage d'un homme, il aurait tellement peur qu'il s'enfuirait et redeviendrait sauvage."

Seuls les perfectionnistes semblent mettre en danger la loi pour la protection des animaux.
Ecoutez Messieurs Debrot et Lang ! PAL.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS

(25 octobre 1978)

Rapport du Président Eric CHOISY

Pendant l'exercice écoulé, le Bureau s'est réuni sept fois à l'Athénée. Il a, comme de coutume, expédié les affaires courantes et s'est préoccupé d'un certain nombre de faits plus importants qui, seuls, sont mentionnés ci-après :

Classement du bâtiment

La procédure de classement, assez complexe, comporte diverses étapes et prévoit plusieurs préavis. La consultation finale de la Commission des monuments et des sites aura lieu le 30 octobre, puis le dossier sera transmis au Conseil d'Etat, dont la décision favorable ne semble pas faire de doute.

Les travaux de restauration les plus importants concernent l'enveloppe extérieure du bâtiment - façades et toitures - et les locaux du rez-de-chaussée. Les autres parties de l'Athénée ne seront pas classées et pourront donc être modifiées à notre gré.

Le coût des travaux à envisager dépassera certainement le million, alors que la fortune de notre société se monte à Fr. 17.000.- C'est dire que le programme financier sera difficile à établir. Les études nécessaires sont facilitées par un don de Fr. 25.000.- de la Société de Banque suisse.

Lorsque le programme définitif sera établi, il sera soumis à l'Assemblée générale de notre Société.

Commission du Renouveau

Cette commission, que vous avez nommée, ainsi que son Président, M. Charles Tavel, a accompli un travail considérable, dont nous lui sommes très reconnaissants. La commission estime que le but général de notre Société ne serait pas modifié, mais pourrait être atteint de façon plus complète.

La Société des Arts comprendrait, outre les trois classes, une fondation propriétaire du bâtiment et de ses collections et une "Académie genevoise" dont les membres, suisses ou étrangers, domiciliés à Genève ou dans les environs, se seraient signalés par des contributions originales et importantes en science, en littérature ou dans les arts. Pourraient également être membres de cette académie les personnes occupant ou ayant occupé avec une distinction particulière des postes de haute responsabilité.

Le Bureau a longuement délibéré de ce projet, mais n'est pas encore parvenu à une conclusion définitive. Lorsque les divers préavis demandés lui seront parvenus, il prendra position, puis convoquera une Assemblée générale, au cours de laquelle M. Tavel, président de la commission, exposera son projet, qui, à différents points de vues, se rapproche de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Gérance et gardiennage du bâtiment

Le départ de notre gérant, M. Le Comte, a posé plusieurs problèmes. Après étude, votre Bureau a conclu que le gardiennage en permanence de l'Athénée était nécessaire, tant en ce qui concerne la nature du bâtiment que les collections qu'il contient.



Nous avons donc décidé de confier la gérance à Mme Raymonde Le Comte, que nous connaissons tous bien. En dehors de ses heures de présence, un appareil répondeur évitera les appels téléphoniques sans résultat.

Le gardiennage et l'entretien sont confiés depuis le 1er août à une concierge espagnole aidée, en cas de besoin, par son mari, ouvrier dans une entreprise de menuiserie.

D'autre part, tenant compte des dix-sept ans de bons services de M. Le Comte, le Bureau a décidé de lui allouer, à titre bénévole, une modeste pension.

Réactivation de la Classe d'Agriculture

Après vingt ans de léthargie, cette Classe a repris vie sous le titre : "Agriculture et Art de Vivre" (voir Bulletin "ATHENEE", No. 2). Après une Assemblée générale qui a nommé son Comité et élu M. Paul Ladame comme Président, elle a adopté son règlement, semblable à celui des deux autres Classes, à l'exception de son article 2, qui a la teneur suivante :

La Classe a pour but de favoriser, spécialement dans le Canton de Genève, l'étude et le développement de l'agriculture, sous toutes ses formes ; ainsi que l'art de vivre, compris comme un effort constant pour assurer le développement de l'économie des hommes, en harmonie avec les lois de la nature. L'art de vivre embrasse ainsi toutes les activités humaines positives et créatrices. Il implique l'étude du milieu naturel et la promotion de sa sauvegarde.

Je sais être l'interprète de tous les membres de la Société des Arts en remerciant très vivement celui qui est la cheville ouvrière de cette réalisation, M. Paul Ladame, qui, une fois de plus, a mis au service de notre Société son énergie, son goût d'entreprendre et son sens de l'organisation. Tous nos vœux accompagnent la Classe de l'Agriculture dans son développement.

Bulletin « Athénée »

Dans le passé, les Classes de la Société des Arts publiaient des bulletins, dont certains, celui de la Classe de l'Agriculture notamment, avaient acquis une grande notoriété. L'an dernier, la tradition a été reprise par la Classe de l'Industrie et du Commerce. M. Paul Ladame, qui était le rédacteur de ce Bulletin, nous a proposé de l'étendre à l'ensemble de la Société et de ses trois Classes, ce que le Bureau a approuvé, d'autant plus que M. Ladame a accepté d'en être l'éditeur responsable. L'équilibre financier d'"ATHENEE" est assuré par la publicité et par une allocation de Fr. 20.- par membre de chaque Classe, à prendre sur leur budget ou sous forme d'augmentation de la cotisation annuelle.

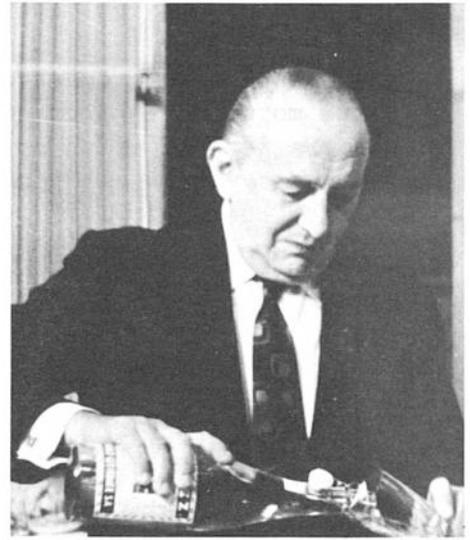
Les assemblées générales des Classes de l'Industrie et du Commerce et de l'Agriculture et de l'Art de Vivre, se sont déclarées d'accord, mais non celle des Beaux-Arts, qui examine actuellement l'envoi d'une lettre à tous ses membres, les incitant à s'abonner. Le risque financier est couru par l'éditeur, aidé par une modeste et unique allocation de la Société. Pour le moment, les trois premiers numéros sont assurés.

Suite en page 8.



HOMMAGE À M. LE COMTE

par Eric CHOISY



Cher Monsieur Le Comte,

Nous sommes réunis pour vous remercier et vous dire notre amitié. Pendant dix-sept ans, vous avez continué la longue série de ceux qui ont eu la tâche de conserver notre beau bâtiment et les choses admirables qu'il contient.

En évoquant cette suite de gérants, j'avais presque envie de parler de dynastie. Il doit, en effet, exister dans ce palais un charme particulier dont il est difficile de se défaire, qui crée un lien que l'on désire transmettre à ceux qui nous sont proches. Voyez par exemple Mme Bondanini, Racine me pardonnera cette légère entorse : "nourrie au sérail, elle en connaît les détours". Après M. Nacht, son père, ce fut M. Zbinden, puis Mme Zbinden, puis son beau-frère M. Le Comte, auquel succède son épouse Mme Le Comte.

Cherchant l'origine de l'attirance qu'exercent ces lieux sur ceux qui y habitent, je relisais le bel article rédigé en 1963 - année du centenaire du bâtiment - par Henri de Ziegler, qui fut pour plusieurs d'entre nous un maître apprécié. Il l'avait intitulé "Le Palais des Ombres", pensant aux grands ancêtres de notre Société et à leurs effigies ornant ses murs, qui certainement sont à la source de ce charme.

On imagine très bien M. Le Comte, le soir venu, après le départ du dernier auditeur d'une conférence ou du dernier membre d'une des sociétés savantes que nous abritons, faisant une ultime tournée, éteignant successivement les lumières dans les diverses salles, pour finir dans ce salon. Comment alors ne pas s'y arrêter un instant, en pensant à tout ce que fut la Société des Arts et au rôle de tous ces hommes dans notre République. Puis, avant de rejoindre son foyer, M. Le Comte fermera à clé la dernière porte, tout en sachant fort bien que les ombres qui désormais règnent ici n'ont cure des portes fermées. Inlassablement chaque soir a lieu cette dernière rencontre. Comment ne naîtrait pas ce lien dont je cherchais la cause ?

M. Le Comte a passé ici dix-sept ans, satisfait de sa fonction comme nous le fûmes tous de la manière dont il l'exerçait. Je sais parler au nom de notre Société, de ses Classes, comme des sociétés qui se réunissent à l'Athénée. Plusieurs sont représentées ici ; d'autres, absentes ce soir, nous ont écrit combien elles avaient apprécié l'activité de celui que nous fêtons.

Très rapidement, M. Le Comte a appris à connaître les innombrables personnes qui fréquentent ces lieux à des titres divers. Il a été apprécié par tous, non seulement par la peine qu'il se donnait, mais aussi par l'attachement qu'il éprouvait pour notre institution.

S'il prenait fantaisie à M. Le Comte de narrer ses souvenirs, ce serait un panorama de l'intelligentsia genevoise, rehaussée par quelques anecdotes. Par exemple son explication un peu vive avec un journaliste à l'ombre de Marie-Antoinette, dont nous entretenait ce jour-là, avec le talent que vous lui connaissez, votre ancien Président, M. Jean-René Bory.

Tous, nous avons regretté que des ennuis de santé aient gêné ces derniers temps M. Le Comte dans son service et finalement l'incitent à nous quitter.

Suite en page 8.



Suite de la page 6.

Nous espérons vivement que ce Bulletin pourra continuer à paraître, car il est un moyen de contact entre membres, un élément important de rayonnement de notre Société et un appui très efficace au moment où nous devons éveiller sympathie et générosité pour nous permettre de restaurer le Palais de l'Athénée.

Finances de la Société

Dans un instant notre trésorier vous commentera nos comptes et le budget et vous montrera que l'un et l'autre sont déficitaires. La perte enregistrée n'est pas impressionnante, mais néanmoins importante étant donné la faiblesse de nos moyens. Cependant, elle semble systématique. Étant donné qu'il n'est guère possible de réduire les dépenses, déjà très comprimées, il convient d'examiner les possibilités d'accroître nos recettes. L'augmentation de nos tarifs de location de salles est à l'étude, mais elle ne saurait être très importante, si l'on tient compte de la concurrence dans ce domaine. Une autre solution, étudiée par nos architectes, MM. Martin et Empeyta - que je remercie très vivement - montre que nos sous-sols sont aménageables en bureaux, à louer si possible à la même personne, par exemple avocat ou notaire, puisqu'ils sont reliés par un escalier intérieur. L'entrée aurait lieu par l'escalier extérieur de la Rue St. Léger.

Si l'on tient compte des charges hypothécaires d'une part et des recettes possibles d'autre part, on arrive à la conclusion que l'opération se solde par un bonus annuel de Fr. 10.000.- à 12.000.-, suffisant pour équilibrer nos comptes. À ce côté positif s'oppose un aspect négatif : le risque de non-location serait lié à un seul locataire et le changement de destination de ces locaux entraînerait un changement de style du bâtiment, puisque nous devrions renoncer à plusieurs de nos locataires traditionnels.

Si votre Bureau arrive à la conclusion que la transformation du bâtiment peut être tentée, il soumettra son étude à l'appréciation de l'Assemblée générale avant de décider.

En terminant ce rapport, je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à maintenir un excellent esprit de collaboration tant au sein du Bureau que dans ses rapports avec les Classes.

Le Président :

Eric CHOISY

Suite de la page 7.

Désireux, cher M. Le Comte, de vous témoigner de façon plus tangible notre reconnaissance, la Société des Arts, ses Classes et plusieurs Sociétés domiciliées ici, se sont groupées. C'est en leur nom que j'ai le plaisir de vous remettre un présent que j'accompagne de nos vœux les meilleurs pour une retraite longue et heureuse.

Président de la Société des Arts .



En marge des votations du 3 décembre

PROTÉGER LES ANIMAUX... ... OU LE PORTE-MONNAIE ?

par le Prof. Samuel DEBROT, Lausanne

Les animaux sont au service de l'homme; ce sont des serviteurs particulièrement soumis. Ils produisent une grande partie de la nourriture de l'homme, lui servent de collaborateurs et de compagnons, sont des objets d'amusement et d'expérimentation. Tout cela sans salaire, sans vacances, sans droit de grève, sans droit à la vie.

L'homme exerce sur ces prolétaires de la fin du XXème siècle une autorité absolue, un despotisme incontesté. Il les prive, comme bon lui semble, de la vie, de leur liberté, de leur mouvement, de leur groupe familial, de leurs amours, de leur alimentation naturelle. L'animal domestiqué est doué de remarquables possibilités d'adaptation à des conditions d'existence imposées par l'homme et destinées non au bien-être de l'animal, mais au profit exclusif de l'homme. Où sont les limites de cette exploitation ? Quand commence l'abus ?

Une loi sur la protection des animaux est destinée à fixer ces limites dans la façon de traiter les animaux. Le peuple suisse est appelé aux urnes le 3 décembre 1978.

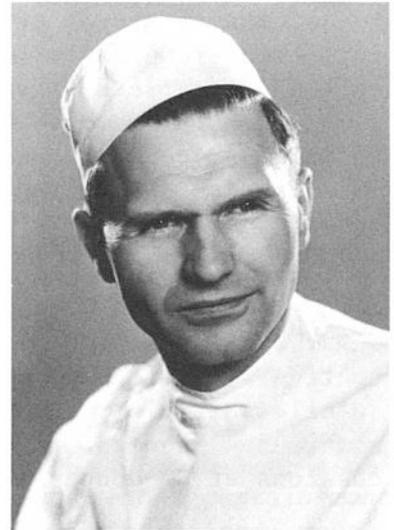
La protection des animaux était jusqu'ici l'affaire des Cantons. Les autorités fédérales nous proposent une loi destinée à protéger les animaux sur toute l'étendue de la Confédération. L'intention est louable, puisque certains Cantons n'ont que des règlements anciens, désuets, inadaptés dans ce domaine. Par une loi fédérale, les mesures protectrices devraient être rendues plus uniformes en Suisse. Le délai référendaire a été utilisé. Cette loi sera soumise à l'approbation du peuple. Ceux qui la trouvent bonne voteront oui ; ceux qui la trouvent insuffisante, ou au contraire trop sévère, la rejeteront. Je suis partisan de la loi et je recommande de l'accepter, de voter oui... faute de mieux !

J'en connais les faiblesses, les obscurités, les lâchetés, qui expliquent l'insatisfaction de certains protecteurs des animaux. Cette loi mérite d'être discutée et, si possible, améliorée. Je suis d'avis qu'il n'est pas possible, actuellement, d'obtenir mieux et plus. C'est pourquoi je n'ai pas appuyé le référendum.

Suite en page 10.

Curriculum Vitae

Debrot Samuel, né en 1925 à La Chaux-de-Fonds, écoles secondaires et maturité fédérale à Lausanne, diplôme de médecine vétérinaire et doctorat à l'Université de Berne, Chef du Service vétérinaire municipal et des abattoirs de Lausanne. Chargé de cours à la Faculté de médecine-vétérinaire de l'Université de Berne. Examineur aux examens fédéraux de médecine-vétérinaire. Inspecteur puis président de la Société vaudoise pour la protection des animaux. Nombreuses publications scientifiques et de vulgarisation.



Dr. Debrot ret.



Je ne suis pas de ceux qui pensent que la protection des animaux est intimement liée à des lois, à des règlements, à des paragraphes. Les lois cantonales ont été si souvent décevantes dans leur application qu'aucune illusion n'est permise dans ce domaine. Les intérêts humains, économiques, politiques, sociaux, sentimentaux, l'emportent à une écrasante majorité sur les intérêts des animaux, qui ne demandent qu'à vivre en paix, selon leurs besoins naturels.

Acceptée par le Conseil des Etats et le Conseil national, la loi a obtenu l'assentiment des partis politiques, de la plupart des associations économiques, agricoles et d'élevage, ainsi que de la Fédération suisse pour la protection des animaux. Si elle est refusée, le 3 décembre, on court le risque qu'elle soit mise dans un tiroir et qu'elle ne revoie pas le jour avant de nombreuses années. Or, elle représente l'aboutissement de quinze ans de discussions et de concessions : il n'y aura pas d'autre loi pour l'instant.

Les droits de l'animal ?

Lorsqu'on nous présente cette loi comme une Charte des droits de l'animal, il y a lieu de sourire avec amertume. Une charte octroie des privilèges. Quels sont les privilèges de l'animal ? D'être mis à mort sans trop de souffrances ? De produire le plus possible (et non pas le mieux possible) ? D'être déplacé, vendu, transporté, disséqué sans trop de cruauté ? Ne nous payons donc pas de mots : cette loi représente uniquement ce qu'il est possible d'obtenir en faveur des animaux, tout en tenant compte du bien-être de l'homme, et de son porte-monnaie !

La détention d'animaux en cage et dans l'obscurité permanente, ou dans la pénombre, n'est pas interdite par la loi. C'est le Conseil fédéral qui est chargé d'interdire certaines formes de détention. Lesquelles ? C'est encore aujourd'hui un mystère. Les industriels sont persuadés que la détention des poules pondeuses en batterie continuera d'être autorisée. C'est fort possible, malgré les 250 000 signatures contre les batteries remises par la Fédération suisse pour la protection des animaux. Si 82% de la population - selon de récents sondages - est opposée à l'élevage en batterie, 48% seulement est prêt à payer davantage pour des oeufs produits par des poules "avec parcours", c'est-à-dire pouvant se mouvoir au grand air et à la lumière naturelle. On risque donc de continuer à voir la quasi-totalité des oeufs produits par des poules enfermées dans des cages, sous éclairage artificiel, dans des locaux climatisés ; des poules nourries de farine, privées de mouvement et de tout ce que l'on recommande précisément à l'homme, pour sa santé : plein air, soleil, verdure, mouvement. Les pondeuses continueront de passer dix-huit mois de leur existence sur des surfaces de treillis de 390 cm²; un espace plus restreint que la feuille sur laquelle est imprimé ce que vous êtes en train de lire ! Pendant 548 jours sans bouger. Jamais les protecteurs des animaux ne pourront accepter de telles conditions de détention et de production. Ils ne cesseront d'intervenir pour sa prohibition... A moins qu'un jour cette méthode ne soit plus rentable et qu'on en revienne à des procédés plus naturels et moins onéreux ... comme ce fut le cas pour l'engraissement des poulets en épinettes.

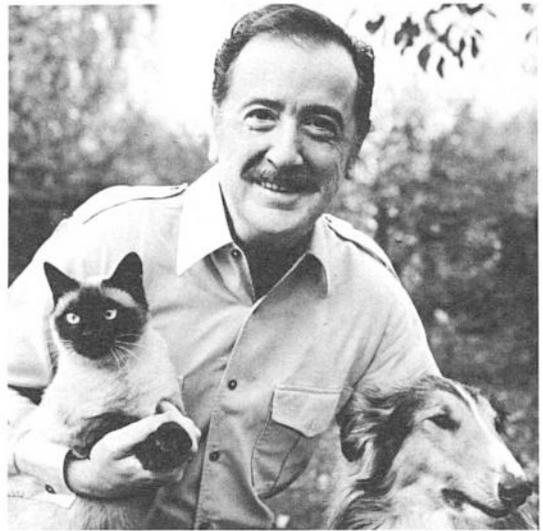
L'expérimentation sur les animaux, selon la loi proposée, n'est pas réservée à la médecine, mais peut être étendue à l'industrie, qui a besoin de tester des produits alimentaires, cosmétiques, pharmaceutiques, etc... sur

Suite en page 12.



FAUTE DE MIEUX! OUI À LA LOI PROTÉGEANT LES ANIMAUX

par Pierre LANG, Président S.G.P.A.



L'entêtement ne remplacera jamais la sagesse. Et nous ne prenons certainement pas le bon chemin pour y parvenir. A tout instant, lors de discussions, vous entendrez les interlocuteurs dire " je suis pour", ou encore " je suis contre" et comme chacun (c'est humain), reste persuadé de son bon droit, on a une peine inouïe à trouver un terrain d'entente...

Vous me rétorquerez que la Foi soulève des montagnes. Encore heureux que ce ne soit qu'une image et que les montagnes, parfois mutilées par l'homme, résistent à tout déplacement ! Mais il n'empêche que notre intolérance nature naturelle rend bien difficile toute entente. Et plus le sujet est grave, plus l'entêtement est grand.

Le 3 décembre, nous allons devoir nous prononcer sur l'acceptation ou le refus de la loi en faveur de la protection des animaux. Une loi, c'est important de le relever, que nos autorités ont mis plusieurs années à élaborer. Je veux bien admettre que ces mêmes autorités ont profité de certains moments de "creux" pour faire autre chose que de rédiger ce projet de loi ! Il faut être fair-play. Mais cela a tout de même duré près de dix ans.

C'est vous dire qu'il est important de saisir la chance qui nous est offerte. A mon avis, refuser serait une erreur monumentale. Pourtant, certains groupes préconisent le refus, car cette loi n'est pas parfaite. Et alors ? Personne n'est dupe. Tout le monde sait qu'une loi n'est jamais in-

Suite en page 14.

CURRICULUM VITAE. Le 22 juin 1921, je naissais dans l'indifférence la plus totale de la population du Havre (France). Un Collège religieux voulut bien m'accueillir depuis ma plus tendre enfance et me décerner, quelques années plus tard, un baccalauréat mérité. Né de père Suisse et de mère Française, je demurai dans ce pays jusqu'en 1961. Mis à part un séjour d'une année en Grande-Bretagne, comme correspondant d'une agence de presse. Ce fut ensuite EUROPE No.1, qui me chargea de dire "Bonjour Monsieur le Maire" pendant 5 ans. Tous les matins à 6 h.45. Désireux de connaître un horaire plus normal j'entrai à Radio-Lausanne. Puis à la TV Suisse Romande. Tentant de me spécialiser dans la connaissance du monde animal. Ainsi que dans le domaine de la protection de la nature. C'est vous dire la difficulté de la tâche...!



des animaux. La loi sanctionne un état de fait : elle n'est nullement progressiste. L'expérimentation animale est déjà limitée et contrôlée dans la plupart des Cantons. La loi fédérale respecte à tel point l'hégémonie des Cantons qu'elle ne centralise pas les autorisations d'expérimenter sur les animaux, comme nous l'avions demandé. A notre avis, il est illogique qu'une expérience pratiquée à Genève, par exemple, soit répétée à Lausanne, dans le seul but de confirmer des résultats ; ou pour la satisfaction personnelle d'un chercheur. L'expérimentation devrait être beaucoup plus limitée. Des autorisations d'expérimenter ne devraient être accordées qu'au vu d'une nécessité prouvée. Il ne faut pas vilipender les animaux destinés à l'expérimentation. Puisque, vu l'état actuel de la science et son orientation, l'expérimentation animale ne peut pas être supprimée (ce qui serait la seule mesure honnête à l'égard des animaux de laboratoire) qu'elle soit davantage limitée, contrôlée, surveillée ...et souvent moins absurde, moins cruelle.

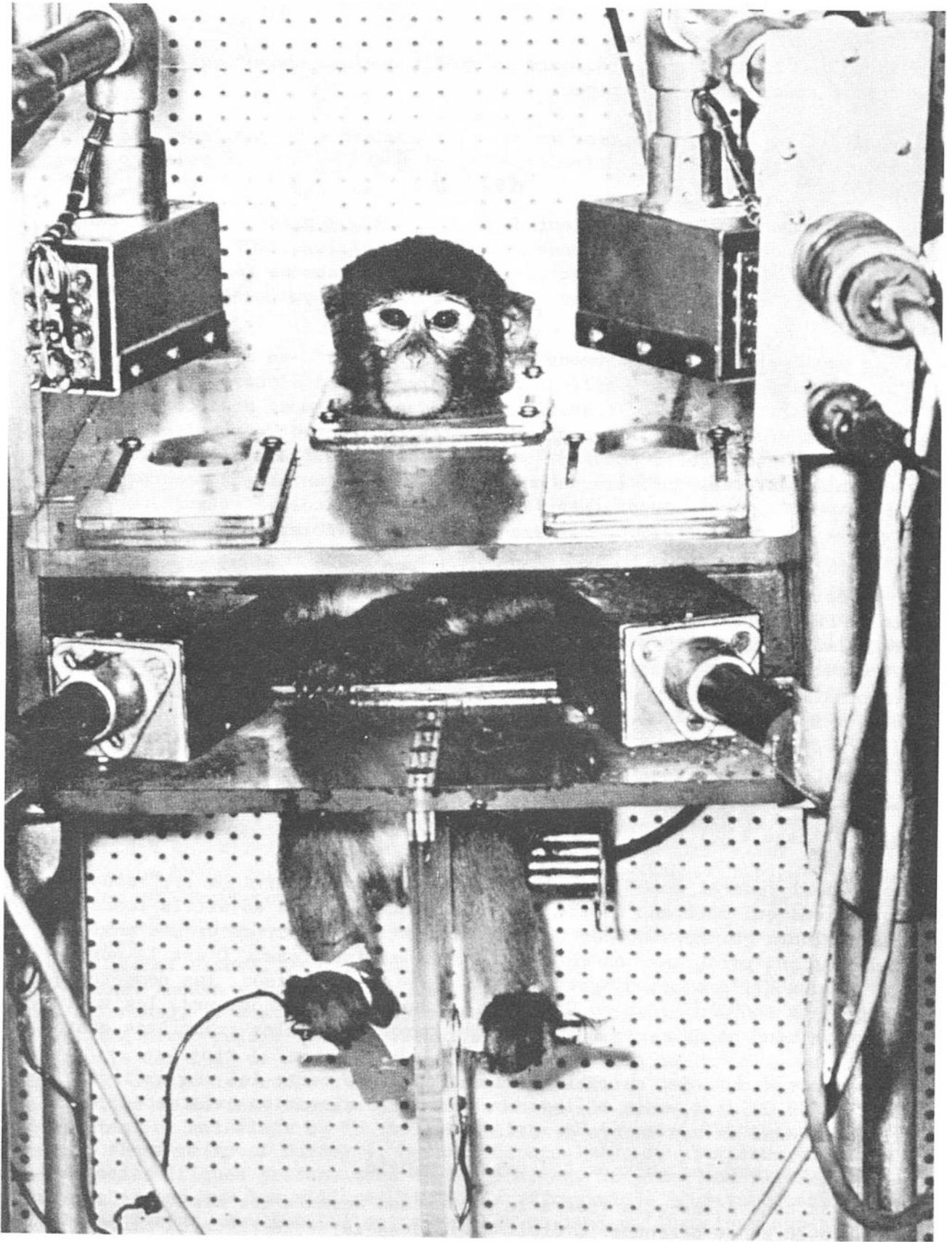
L'utilisation d'animaux vertébrés comme appâts vivants pour la pêche a, malheureusement, été admise. Il faut attendre les dispositions d'exécution pour savoir ce qui est autorisé et ce qui est interdit. Le dressage des chiens dans des terriers artificiels est soumis à des conditions du Conseil fédéral. Quelles seront-elles ?

La loi est parsemée d'expressions qui restreignent la portée de certaines interdictions, de certaines obligations, de sorte que l'interprétation du texte est laissée à l'appréciation des autorités de police ou des autorités judiciaires. On sait que les lois sont faites pour être détournées. Certains paragraphes de la loi protectrice des animaux le confirment. " *En tant que les circonstances le permettent*", " *de façon injustifiée*", " *s'il le faut*",

Suite en page 14.



Cette poule est condamnée à rester immobile, pendant 18 mois, sur un espace plus étroit que cette feuille de papier, sans jamais voir la lumière du jour, entourée de douzaines, ou de centaines, autres pondeuses, qui doivent produire un oeuf par jour.



Cette photo se passe de tout commentaire



attaquable. Il lui manque toujours ce "petit quelque chose" qui nous la rendrait totalement sympathique.

Mais il ne faut pas oublier qu'elle est amendable et que, au fil des mois, elle peut être adaptée aux circonstances et modifiée pour la rendre plus complète.

Les opposants vous conseillent de la refuser, de glisser un "non" dans l'urne de décembre. Mais personne ne vous dit qu'alors TOUT serait à recommencer ! Car, dans ce beau pays, il n'existe aucune réglementation précise qui permette de protéger l'animal. Il n'y a que quelques textes cantonaux, bien incomplets.

En cas de refus, nous devons encore "faire avec", en attendant que d'autres Parlementaires veuillent bien se remettre à l'ouvrage. Sans garantir aucunement la durée de ce travail. Et, pendant ce temps, nous connaîtront une période de vide complet.. Les pires bêtises pourront être commises et les bourreaux de tout genre pourront continuer leurs sévices. Est-ce vraiment ce que souhaitent ceux qui, très honnêtement, se montrent déçus par ce qui leur est proposé ? N'ont-ils pas plutôt intérêt à se joindre à ceux qui acceptent CE QUI N'EST PAS PARFAIT, en espérant pouvoir améliorer les modalités d'application ?

Il est toujours mauvais, pour un citoyen, de voir un dossier regagner le tiroir de l'attente. On ne sait jamais quand il en ressortira vraiment. Et les animaux attendent, eux ! Ils sont les amis que nous devons entourer de notre sollicitude. Il est risible (ce n'est pas le terme...) que ces discussions entre partenaires sincères puissent se retourner contre eux. Les animaux n'ont pas la parole. Ils ne peuvent rien demander. Ils souffrent en silence depuis si longtemps...

P.L.

Suite de la page 12.

"le Conseil fédéral peut" (mais ne doit pas), "sous réserve de ...", sont des expressions qui méritent d'être relevées, ainsi que des adjectifs comme : "des douleurs qui ne sont pas insignifiantes", "un état de grande anxiété", "douleurs qui perturbent notablement l'état général", etc... C'est la porte ouverte aux différences d'appréciation. A maintes reprises, les compétences d'autoriser sont laissées au Canton. Il y aura donc et toujours, les variations que nous connaissons actuellement, marquées par les frontières cantonales.

Les protecteurs des animaux ne voient pas dans cette loi une amélioration du sort des animaux, mais une approbation de la situation existante, et critiquée dans un bon nombre de Cantons.

Qu'en pensent les animaux ? dirait un rigolo.

Il y a tant d'intérêts liés à la production animale que les législateurs n'ont voulu gêner personne. C'était d'ailleurs la seule façon de faire admettre cette loi par les Chambres fédérales. Et cette loi aurait pu être pire ...

Dr. S. Debrot.



香港

CHINE «78»

par Robert L. SAMUEL
Vice-président Classe I+C



Géographiquement parlant, le bout du monde se situe aux antipodes; mais l'avènement du Super-Jet et la prolifération des "Clubs de Loisir" ont quelque peu démythifié l'exotisme des îles du Pacifique, ainsi que leur faune polynésienne banalisée. (Pauvre Gauguin !)

La Chine, par contre, reste pour nous, Occidentaux, un magistral point d'interrogation. Six mois en arrière, elle n'évoquait pour moi qu'un immense territoire de quelques 10 millions de km² peuplés d'un petit milliard de Chinois laborieux. Armés de visas en bon ordre, animés par une curiosité insatiable, mon épouse et moi nous présentions un beau matin de Mai à la frontière du Territoire de Hong-Kong et de la République populaire de Chine. Les quelques lignes qui suivent reflètent des impressions parfois imprécises, souvent vivaces, toujours subjectives, d'un séjour trop bref à notre gré.

J'avais pris un premier contact avec la technologie chinoise, quelques jours auparavant à Hong-Kong, dans l'atelier d'apprentissage de l'Institut Polytechnique. On y trouvait quelques belles fraiseuses, dont la fonte du bâti portait en relief " *No.1 Machine-tool Factory-Shanghai* ", sur les tours de précision on pouvait lire " *No. 1 Machine-tool Factory - Peking*". Le chef d'atelier qui avait compris mon intérêt me dit en souriant : " *Pas la peine* "

Robert Lionel Samuel, de nationalité britannique, est né en 1921 à Neuilly-sur-Seine. Ancien élève de l'Institut de chimie appliquée de Lille (Faculté des Sciences), il soutient sa thèse de doctorat (physique des métaux) à Londres. Ingénieur puis directeur technique de "Diffusion Alloys Ltd.", Londres, il étudie dès 1942 de nombreux procédés de protection des métaux. De 1956 à 1961, il dirige les recherches des "Metallic Surfaces Research Laboratories" à Uxbridge et devient ensuite professeur chargé de recherches au Département des métaux et matériaux du "Battersea College of Advanced Technology" (maintenant "University of Surrey"). Membre, depuis 1949, de plusieurs organisations scientifiques britanniques et américaines, il prend une part active aux recherches sur les alliages et métaux réfractaires pour turbines, réacteurs et fusées. En 1966, il entre au CERN en tant qu'ingénieur supérieur, responsable pour l'étude, la réalisation et la mise en service de l'enceinte à ultra-vide des anneaux de stockage à intersections. Depuis 1971, Chef des services "Ateliers centraux" du CERN. Vice-président de la Classe de l'Industrie et du Commerce de la Société des Arts de Genève.



de chercher plus loin, on ne nous offre pas mieux ailleurs ! " Bien sûr, l'appareil qui nous amena de Canton à Pékin était un Boeing 707 "made in USA" mais les camions citernes et les camionnettes de ravitaillement étaient sans conteste "made in China".

Un ingénieur de l'Institut nous attendait à l'Aéroport de Pékin. Il nous conduisit à notre hôtel dans une voiture fabriquée en Chine. Un peu "russe" d'allure, elle n'avait toutefois rien à envier aux voitures européennes du point de vue confort et finition. Il est vrai qu'il y a peu de circulation, la bicyclette et le bus étant les moyens de transport courants.

Durant les jours qui suivirent, j'eus l'occasion de discuter avec des collègues ingénieurs et physiciens de divers aspects touchant aux "modernisations" que préconisent les dirigeants du pays. Il s'agit là d'un vaste programme, visant à aligner la Chine de demain aux Grandes Puissances mondiales, sur les plans de la Science et de la Technologie. Parmi les huit projets choisis en priorité, le développement de la Physique des Hautes Energies figure en bonne place. Il s'agit de construire en cinq ans un accélérateur, en l'occurrence un Synchrotron à Protons à énergie nominale de 50 GeV (PS CERN = 28 GeV, SPS CERN = 200 GeV). Une deuxième étape de cinq ans devrait aboutir à la mise en route d'une machine de plus grande énergie.

Le fait qu'une nation qui souffre d'une pénurie visible de produits consommables s'engage délibérément dans un programme de recherche fondamentale constitue un choix pour le moins intéressant. Plus significative encore est la philosophie qui inspire la démarche tout entière. (Lors d'un Symposium sur la Physique des Hautes Energies, qui eut lieu à Tokyo récemment, un délégué chinois s'est expliqué sur ce point. Cf. H.Y. TZU, The Preliminary Program for High Energy Physics in China. Tokyo, 24-25/8/1978.)

La Chine admet un retard de 30 ans sur le niveau supérieur mondial dans ce domaine. Elle ne pense pas rejoindre ce niveau avant les premières décennies du siècle prochain. Toutefois, la mise en route d'un grand centre de recherche permettra non seulement de préparer de nouvelles générations de physiciens, mais aussi de créer des besoins en diverses technologies, qui trouveront leurs applications pratiques dans une industrie en rapide évolution.

Que doit-on penser de tels objectifs ? Il existe bien des pays où un programme de cette envergure pourrait être qualifié d'utopique. Mais il faut se souvenir que la Chine a une longue tradition scientifique et technologique. Elle a souvent atteint la cote d'excellence, non seulement en art, mais aussi en artisanat.

Par exemple, en ce qui concerne l'extraction et l'utilisation des métaux, la Chine de l'An mil avait plusieurs siècles d'avance sur l'Europe. Le déclin relatif de la Chine dans les domaines technologiques s'explique sans doute par une ère prolongée de stagnation structurelle et sociale, sûrement pas par manque de talent. Les années à venir nous diront si le gigantesque pari, qui se tient aujourd'hui, aboutira aux objectifs fixés. Je pense que oui !



LA FIN DU GIGANTISME, UNE CONFUSION... ...GIGANTESQUE ?

par Jean MUSSARD

" la chétive pécore
s'enfla si bien qu'elle en creva."

(La Fontaine)

Qui, dans la fable célèbre, est atteint de gigantisme ? Le bon gros boeuf ou la chère petite grenouille ? A l'issue du débat du 9 octobre, je me reprochais d'avoir fait un discours au lieu de citer tout simplement La Fontaine. Tout le monde aurait compris que, lorsqu'on parle de gigantisme, ce n'est pas une dimension absolue, mais une dimension excessive qui est mise en cause. "Rien n'est moins sûr", me dit un ami compatissant, "on aurait pu vous reprocher de comparer la Suisse ou Genève à une grenouille, cela n'aurait rien arrangé". C'était pour rire, mais voilà qui est plus sérieux : Genève n'est pas New York, entends-je dire, alors à quoi bon parler d'un phénomène qui ne nous concerne pas ? Curieux raisonnement, et très peu genevois, me semble-t-il.

Quoi qu'il en soit, il faut bien admettre que le débat du 9 octobre a été obscurci par une étonnante confusion d'ordre sémantique, "... et le public se retira un peu déçu", constate M. Victor Lasserre dans "L'Ordre professionnel" sous le titre "Le mythe (suisse) du gigantisme", et il précise : "Certes, un nombre croissant de gens condamnent le gigantisme - sans toujours savoir de quoi ils parlent ..."

En effet, mais ceux qui prétendent que le gigantisme ne saurait intéresser les Genevois, savent-ils eux-mêmes de quoi ils parlent ? Lorsqu'une affaire immobilière ou une banque s'effondre, les malheureux responsables - c'est à dessein que je ne dis pas les "coupables" - n'ont-ils pas eu "les yeux plus grands que le ventre" ? Sans compter les victimes. ➔

4 décembre

Débat public à l'Athénée, sur le thème

20 h 30

POSSIBILITES ET LIMITES D'APPLICATION

DE L'ENERGIE SOLAIRE EN MICROTECHNIQUE

La première pendulette "lumière" alimentée par l'énergie solaire a fonctionné en 1951. Une vingtaine d'années plus tard, l'alimentation de montres par des cellules solaires fait son apparition sur le marché, favorisée par la rapide évolution de l'électronique et l'intérêt croissant pour tous les systèmes utilisant cette source d'énergie. Quelles caractéristiques de l'énergie solaire sont-elles applicables en microtechnique ? Comment la convertir en énergie utile à ce niveau ? Expériences de miniaturisation, applications industrielles et perspectives d'avenir, telles sont les principales questions qui seront traitées au cours de ce débat, dont la préparation est assurée par M. Philippe Aigroz, président de la Société des Horlogers de Genève, et au cours duquel nous entendrons MM.

Max FORRER, Directeur du Centre électronique horloger, Neuchâtel

Olivier GUIBAN, Professeur à l'Ecole de Physique

Maurice JULLIERAT, Directeur, Maison Solarex, Gland

Modérateur : M. Maurice GAUCHAT, Doyen de l'Ecole d'Horlogerie.



Non, si nous parlons de gigantisme, ce n'est pas uniquement pour mieux comprendre ce qui se passe à New York. N'importe quel organisme, quelle que soit sa grosseur, peut être atteint de gigantisme dans certaines de ses parties. Cela peut arriver même à Genève - que dis-je, même à Lugano ...!

Pour ce qui concerne les entreprises, M. Hugo Thiemann a évoqué le phénomène de la croissance cancéreuse. "Ce n'est pas la grande dimension en soi qui est criticable", dit-il, mais le fait que, faute de "feed back", certaines entreprises ne sont plus en mesure "de s'adapter continuellement aux conditions extérieures ... On comprend que, dans de tels cas, des échecs se produisent.."

Faute de temps, il ne fut malheureusement pas possible de pousser l'analyse plus loin dans cette direction. C'est dommage. Dommage aussi que seuls des exemples étrangers aient été cités au cours du débat, car, m'écrivit le lendemain Paul Ladame, "il y a bel bien du gigantisme en Suisse". A quoi le reconnaît-on ? Y a-t-il un critère ? "Mais oui", dit-il, "le critère, c'est la communication : tant qu'elle passe, l'organisme n'est pas trop grand ; dès que la communication ne passe plus, il est atteint de gigantisme". Voilà un point de vue qui rejoint celui de Thiemann : sans communication, plus de "feed back" et la machine cale.

Madame Monique Bauer-Lagier élargit le débat en mettant l'accent sur les conséquences néfastes d'une excessive concentration, quelle qu'elles soit, "urbaine, technologique ou économique. Il apparaît de plus en plus", dit-elle, "que, passé un certain seuil, la centralisation n'est plus viable". Non seulement une excessive concentration est "vulnérable de par sa nature", mais "son efficacité et sa rentabilité sont contestées. Il suffit en effet qu'un rouage se grippe pour que toute la machine s'arrête. Il n'est que d'évoquer le cas de New York ..." Vous avez mille fois raison, chère Madame, mais attention ! le terrain est miné (voir plus haut). Alors sautons l'obstacle, si vous voulez bien, et reprenons l'argument un peu plus loin : "Ainsi, après avoir déploré l'abandon de larges zones rurales tombées en jachère, assiste-t-on depuis quelques années à un reflux vers la campagne. Des jeunes notamment ... recherchent de nouvelles formes de vie à la taille de l'homme ... remettant en valeur des professions artisanales qui leur garantiront une forme de liberté". Et Madame Bauer-Lagier conclut par deux questions :

1. Les grandes concentrations, qu'elles soient humaines, technologiques ou économiques, sont-elles compatibles avec un régime démocratique tel que nous le concevons ? N'ont-elles pas tendance à favoriser, à cause de leur vulnérabilité même, des mesures autoritaires et policières ?
2. La décentralisation, la régionalisation, ... de par le partage des responsabilités et du pouvoir qu'elle implique, n'est-elle pas garante de la démocratie ?

Sur ce point, reconnaissons que la Suisse est un des pays les plus favorisés du monde. Ce n'est pas ici que, quand on décentralise, c'est le centre qui décide de décentraliser. Mais cet incroyable privilège, nous l'avons hérité de nos ancêtres. Ne nous endormons pas sur leurs lauriers, car l'ennui avec le gigantisme centralisateur, c'est que, quand le mal commence à produire ses effets, il est généralement trop tard pour y remédier. Déceler le danger dès les premiers symptômes exige de la vigilance. Pour cela, c'est vrai, mieux vaut savoir de quoi l'on parle.

JAM.

P.S. N'ayant pas reçu les résumés de nombreuses autres interventions, leurs auteurs me pardonneront de ne pas les reconstituer moi-même.



ÉCHOS DE LA PRÉCÉDENTE CONFÉRENCE



De g. à dr. : MM. Celio, Mussard, Fontela, Wahl. Mme Bauer-Lagier, Cons. national, interrogée.

A la Société des arts Insaisissable gigantisme...

Le gigantisme : comment le définir ? Faut-il le traquer ? N'est-il pas, au contraire, un élément indissociable de notre société industrielle ? On a essayé de cerner ces questions et quelques autres, dernièrement à la salle des Abeilles, dans le cadre du premier d'une série de débats organisé par la Société des arts sur la question. Comme l'a souligné avec beaucoup de clarté le président Jean Mussard dans son introduction au petit « jeu » de défense et d'accusation qu'il proposait aux interlocuteurs, on se trouve ipso facto dans une situation d'opposition entre le pragmatisme des nécessités de la gestion économique et la morale intime de l'homme qui cherche un monde à sa mesure.

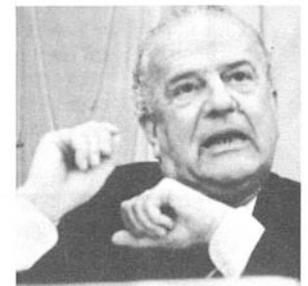
Ce pragmatisme au solide bon sens, il était apporté surtout par l'ancien conseiller fédéral Nello Celio, qui soulignait que la question ne date pas d'aujourd'hui, et que la collision des siècles a toujours suscité un débat mettant en cause la notion de progrès, liée à une croissance inéluctable des unités de production. C'est comme ça, on n'y peut rien, c'est, pour citer de Gaulle, dû à « la force des choses ». « Si vous n'attendez plus rien de la société, alors vous pouvez être d'accord avec des économistes tels que Schumacher qui proclament que « small is beautiful ». Mais il faut dans ce cas renoncer à tout progrès... » Donc, le gigantisme est irréversible.

Ce que conteste M. Jean Wahl, directeur de l'institut Battelle, évoquant avant tout le hiatus entre l'évolution

vers la démesure et l'homme, dont le réflexe de survie remet en cause cette évolution. Pour M. Wahl, l'origine de la progression vers le gigantisme se trouve déjà dans l'école, où l'on valorise la compétition, l'idée du « plus » et la conquête de l'absolu. « Nous sommes condamnés à la démesure, mais l'homme moderne est un cosmonaute qui flotte en apesanteur spirituelle »... Jolie formule, pourtant contrée par le professeur Fontela, qui rappelle en spécialiste de l'économie qu'historiquement, la course vers le gigantisme est le résultat du défi que les Etats-Unis ont relevé face à l'URSS dans les années 50. Et que ce facteur a été un important générateur de bien-être social. Il reconnaît cependant que la spirale vers l'infini (plus on est grand, plus on a les moyens de devenir grand...) crée des distorsions. Mais où est la limite ? M. Fontela la voit dans la notion du « risque acceptable ». Et surtout, pour l'avenir, il estime que l'informatique aura un rôle déterminant à jouer, en tant qu'élément de coordination d'unités décentralisées à la mesure de l'homme.

Mais ce dernier mot de cette soirée sans conclusion, c'est peut-être Mme Bauer-Lagier, conseiller national, qui l'a apporté, en se demandant s'il n'y avait pas équation entre gigantisme et totalitarisme d'une part, décentralisation et démocratie de l'autre... Notre Suisse fédéraliste en est peut-être l'exemple.

Cha.



— La Suisse —

Vendredi 13 octobre 1978

Quatre fois Nello Celio

Photos: Jean v. Mühlener



M. Nello Celio, ancien président de la Confédération, était venu lundi à Genève pour participer à un débat sur le thème « La fin du gigantisme? ». A la même table étaient assis M. Jean Wahl, directeur des relations extérieures de l'Institut Battelle, et M. Emilio Fontela, économiste, professeur à l'université de Genève. Dans l'idée des organisateurs*, le premier devait se faire l'accusateur public du gigantisme et le second son avocat d'office, le rôle d'arbitre étant dévolu à M. Celio. En réalité, ce scénario ne fut pas observé, le « procès » n'eut donc pas lieu et le public se retira un peu déçu. Il y a plusieurs raisons à ce qu'on doit bien appeler, fût-ce à contre-cœur, un demi-échec.

La plus évidente, à mon sens, est que le thème choisi, même avec le point d'interrogation, avait quelque chose d'artificiel. Certes, un nombre croissant de gens condamnent le gigantisme – sans toujours savoir de quoi ils parlent – et des théoriciens voire des praticiens recherchent les moyens de le briser, mais il demeure un fait.

John Kenneth Galbraith l'écrit crûment dans un livre récemment paru chez Gallimard, « le Temps des incertitudes », développement d'une série de conférences télévisées

que beaucoup de mes lecteurs ont sans doute vues et entendues: « Les grandes sociétés ne sont pas à la veille de disparaître. Ceux qui voudraient les démanteler et les confiner à l'intérieur des frontières nationales sont en conflit avec l'histoire et l'état de choses actuels. Les gens veulent voir s'accomplir de grandes tâches – qu'on aille chercher le pétrole en mer du Nord, qu'on l'utilise en construisant des autos par millions. De grandes tâches réclament de grands organismes. Il en est ainsi. « S'il en est ainsi, si « c'est la force des choses »,

comme le dit M. Celio en se référant à une expression familière au général de Gaulle, à quoi bon discuter?

D'autre part, si M. Jean Wahl se mit bien dans la peau du procureur, en faisant à bon escient appel au sens de l'hu-

main, ses deux interlocuteurs, tout en justifiant l'existence d'entreprises « d'une certaine taille » – notion générale vague qui devrait être précisée dans chaque cas particulier –, n'avaient manifestement aucune envie de se muer en défenseurs inconditionnels du gigantisme. On les comprend! Autre élément d'insatisfaction: bien que M. Celio ait fait opportunément remarquer qu'avant d'engager un débat, il faudrait s'entendre sur le sens des mots et que ses partenaires aient opiné du bonnet, on resta dans le flou.

pas concernés!

Enfin et surtout, on ne se sentait pas concerné, pour utiliser un terme condamné par les puristes mais plus expressif que tout autre, et il est symptomatique que pour mettre en évidence les méfaits du gigantisme urbain on se soit rabattu – à défaut d'une référence suisse valable – sur New York! Bien sûr! Et Tokio, Londres, Calcutta... Mais malgré l'éternelle attraction qu'exercent les villes sur l'homme, aucune de nos régions n'est menacée par une telle concentration. Même l'agglomération zurichoise reste vivable.

De grandes entreprises? Nous en avons, Nestlé en tête qui occupe 140 000 personnes, mais quelques milliers seulement en Suisse. Dans le secteur industriel, les trois plus grandes entreprises, Ciba-Geigy, Sulzer et Brown Boveri, ont des effectifs avoisinant les 20 000. C'est important à notre échelle, mais pas gigantesque. En bref, d'une manière générale (qu'on ne vienne donc pas m'opposer des cas particuliers de « surdimensionnement »!) notre pays a échappé aux périls du gigantisme, et tous les discours qu'on entend aujourd'hui sur ce thème ont des relents passésistes.

Dans les années 60, oui, on pouvait légitimement craindre le gigantisme. La natalité était relativement forte, la mortalité baissait, l'immigration étrangère, surtout, était considérable. C'était l'époque où, par une extrapolation simpliste, on annonçait pour l'an 2000 la Genève de 800 000 habitants. Ces temps sont révolus, et rien ne laisse prévoir qu'ils réapparaîtront. Certes, à cause de la « vague de naissances » des mêmes années 60, l'emploi des jeunes nous pose aujourd'hui de sérieux problèmes, mais globalement la population suisse a diminué en raison du départ massif d'étrangers (il en reste quand même près d'un million), la natalité est inférieure au taux de renouvellement, et le vieillissement de la population est devenu une évolution inéluctable à moyenne échéance, au point que, plus que toute autre chose, on doit craindre le gigantisme (très relatif mais combien traumatisant, psychologiquement et affectivement) des maisons de retraite et des hôpitaux de gériatrie.

Victor Lasserre

EDITORIAL

le mythe (suisse) du gigantisme

L'Ordre Professionnel du 12 octobre 1978

* Ce débat était organisé par la Classe commerce et industrie de la Société des arts de Genève. C'était le premier d'une série prévue pour la saison 1978-1979.



De g. à dr.:
MM. Muller, Ladame,
Golay.

Photo: v. Mühlénen.

Journal de Genève,
25 octobre 1978.



A la Société des arts 50 millions de tonnes de poussières qui peuvent changer la face du monde

Après une «hibernation» de 20 ans, la classe Agriculture et Art de vivre de la Société des arts présidée par M. Paul Ladame a réussi sa rentrée au-delà de toute espérance lors d'une conférence à l'Athénée qui avait pour titre «La maîtrise du climat: rêve ou réalité?». Il est vrai que les deux orateurs invités étaient de grande renommée puisqu'il s'agissait du professeur Marcel Golay, directeur de l'Observatoire de Genève et de M. Eric Muller, professeur à l'Université de Neuchâtel et administrateur de la Compagnie industrielle radioélectrique à Berne. Face à un tel débat et face aussi à de tels conférenciers, on pouvait s'attendre à un sujet trop technique; ce ne fut pas le cas et la soirée fut des plus passionnantes.

Le président Ladame rappela tout d'abord qu'il y avait onze mois, jour pour jour, qu'on lançait le premier satellite SAT et que le 1er décembre 1977 on procédait à la première expérience mondiale avec cet engin.

Le professeur Marcel Golay, après quelques considérations personnelles sur le rôle de la météorologie, transporta son auditoire vers des sphères plus lointaines puisqu'il tenta de ramener le Soleil à l'échelle humaine, c'est-à-dire de nous le faire mieux comprendre. Et l'on entra dans des domaines fabuleux. «Tous les 13 000 ans, devait préciser le professeur, nous assistons à des phénomènes climatiques importants et même si tous les phénomènes atmosphériques sont contrôlés, nous devons néanmoins les subir. Pour l'exemple je dirai qu'une variation solaire aussi infime soit-elle a des incidences sur nos climats et sur les températures de la Terre.»

50 millions de tonnes de poussières

«S'il se trouve entre le Soleil et notre Terre une couche de 50 millions de tonnes de poussières atmosphériques, nous enregistrons automatiquement une baisse de température qui passe, par exemple, de 15 degrés à 4 degrés. Songez aux conséquences sur l'agriculture en particulier et sur la vie des gens! Et 50 millions de tonnes de poussières n'est pas un chiffre exceptionnel puisque lors de l'explosion d'un volcan, on a décelé plus de 250 millions de tonnes de poussières. Songez aussi

qu'au passage d'une comète près de la Terre on détecte 100 millions de tonnes de poussières... Voyez donc avec quels chiffres on peut changer la face du monde...»

Le professeur Golay parla ensuite des fameuses taches du Soleil qui ont des répercussions inattendues sur notre vie. «Si la température du Soleil varie de 100 degrés elle varie de 5 degrés sur la Terre et les liens sont très étroits entre l'apparition des taches solaires et les climats de notre planète. On est même arrivé à prouver que ces taches avaient des influences sur le cours de l'histoire et sur le déclenchement de certaines épidémies. Ces phénomènes n'ont pas encore été expliqués entièrement.» D'autres phénomènes peuvent aussi troubler nos climats: la plus ou moins grande épaisseur de la couche d'ozone qui se situe entre 40 et 80 km de la Terre, le courant météoritique ou les nuages de matières interstellaires que nous retraverserons dans... 50 millions d'années.»

4 satellites surveillent la Terre

Le professeur Eric Muller s'attachait plus particulièrement aux études des satellites qui sont au nombre de quatre actuellement et qui ont pour mission de «découper» l'atmosphère en tranches. «Même si la météorologie est une science ancienne (Aristote), nous ne pouvons encore que donner des précisions météorologiques de l'ordre de quelques jours, entre 4 et 10 environ. Chaque fois que nous pouvons étudier 1000 m de couche atmosphérique nous pouvons donner 24 h. de plus de précisions. Je pense, devait dire M. Muller, que l'homme ne maîtrisera jamais le climat mais il finira par l'influencer modestement. Nous sommes maintenant parvenu à créer l'ensoleillement artificiel même la nuit mais nous n'illuminerons jamais de grandes surfaces. On dispose peut-être aujourd'hui de tous les moyens de base, mais l'homme ne sera jamais capable d'influer sur les phénomènes naturels.» Le professeur Muller projeta ensuite quelques films sur la formation des cyclones et sur les travaux des satellites dont le «Nimbus VI» et ESA Météosat I qui filment la Terre à une distance de 36 000 km...

Gérard Pentecote



Société d'histoire et d'archéologie de Genève

PROGRAMME DE LA SAISON 1978-1979 à l'Athénée

Fondée en 1838, la Société d'histoire et d'archéologie réunit tous ceux qui, à Genève, s'intéressent sérieusement à l'étude de l'archéologie et de l'histoire sous tous ses aspects : politique, militaire, ecclésiastique, social, économique, littéraire, etc. Ses séances ont lieu le jeudi soir tous les quinze jours, du début de novembre au début de mai, au palais de l'Athénée, soit dans les salons, soit à la salle des Abeilles lorsque la séance est accompagnée de projections. La saison se clôture par une excursion archéologique fixée traditionnellement au jeudi de l'Ascension. Ouvertes au public,

Le président de la Société est actuellement M. Jean-Daniel Candaux, chargé de recherche à la Bibliothèque de Genève, et son vice-président M. Jean-Etienne Genequand, archiviste d'Etat adjoint. Le programme élaboré par le comité de la Société pour la saison 1978-1979 est le suivant :

- 9 novembre 1978 : M. Louis BINZ, professeur d'histoire nationale à l'Université de Genève : Le népotisme de Clément VII.
M. Walter ZUREUCHEN, archiviste d'Etat : Le saint suaire à Genève, 1453.
- 23 novembre 1978 : M. Adalberto GIOVANNINI, professeur d'histoire ancienne à l'Université : Science et politique à Athènes au temps de Périclès.
M. Gabriel MUTZENBERG, professeur à Genève : La vie quotidienne à Genève au lendemain de l'Annexion à travers le journal d'un collégien.
- 7 décembre 1978 : M. Jean-Jacques LANGENDORF, historien à Vienne (Autriche) : L'image de l'Escalade dans la Prusse de Clausewitz.
M. Philippe M. MONNIER, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque de Genève : Un libraire-éditeur genevois à l'aube du XXe siècle : Charles Eggmann.
- 11 janvier 1979 : M. Jean COURVOISIER, archiviste d'Etat de Neuchâtel : Neuchâtel et l'Europe.
- 25 janvier 1979 : M. Daniel AQUILLON, licencié ès lettres : Expositions d'enfants à Genève, 1765-1785.
M. Robert FELALINE, professeur à Bienne : Deux cabinetiers de Saint-Gervais au XVIIIe siècle : Pierre et Jacob-Louis Pé dit la Lime, son fils.
- 8 février 1979 : Assemblée générale ordinaire.
M. Maurice BESSET, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Genève : Viollet-le-Duc et l'interprétation du gothique (avec projections).
- 22 février 1979 : M. Pierre DUCREY, professeur d'archéologie) à l'Université de Lausanne : Fouilles suisses d'Erétrie : la maison aux mosaïques (avec projections).
grecque

Suite en page 24.



Société des arts Genève
Classe des beaux-arts

PRETRE

POLAROID SERIE

Athénée Salle Crosnier
Du 16 novembre au 16 décembre 1978



ÉCHOS DE LA PRÉCÉDENTE CONFÉRENCE

CONFERENCE A GENEVE

SAMEDI LITTÉRAIRE III / 14 OCTOBRE 1978

Doris Jakubec parle de la dette genevoise de Ramuz

Excellente séance de rentrée à la Classe des beaux-arts, dans le cadre de la «célébration Ramuz», avec la conférence de Mme Doris Jakubec, maître-assistant à la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne: *La dette genevoise de Ramuz*. Cette dette envers Genève, Ramuz ne l'a pas reconnue explicitement, pas plus qu'il ne le fera pour Paris ou Lausanne. Mme Jakubec, avec une connaissance approfondie de son œuvre et une sûre intuition, en a glané les témoignages indirects à travers les *Lettres* de Ramuz à ses amis, son *Journal*, la *Découverte du monde*.

Le milieu avec lequel le grand écrivain se sent en accord, c'est la pleine nature, la campagne avec ses habitants plus authentiques, plus humains que les citadins prisonniers de conventions et de préjugés. Il n'a pas été sensible à l'«esprit de Genève» cher à Robert de Traz; il juge les Genevois gens étranges, de nature nautique, bien dotés d'éléments de valeur et pourtant peu heureux!

Genève, toutefois, s'offre à lui d'abord sous la forme de l'amitié, cette amitié durable et féconde, née au service militaire, avec Alexandre Cingria, cosmopolite, grand voyageur, aussi assuré et expansif que Ramuz est enfermé dans ses doutes, ses complexes. Tous deux discutent à perte de vue, cherchant leur voie, leur style, leur esthétique. Avec lui, Ramuz s'initie à l'art italien; invité chez les Cingria, il découvre les paysages genevois, le lac, les villages (Hermance), une campagne latine, moins matérielle, moins «maussadement verte» que le Pays de Vaud, annonçant déjà l'Italie.

Cingria, dynamique, sûr de lui, entraîne Ramuz à la recherche d'éditeurs pour leurs œuvres respectives. Les démarches sont difficiles à Paris, à Lausanne. C'est alors qu'apparaît un deuxième aspect de la dette genevoise de Ramuz: il trouve chez nous un éditeur compréhensif, Charles Eggimann, des critiques favorables: Gaspard Vallette, Philippe Monnier, qui ne s'effraient pas de ses vers libres et de sa conception très personnelle de la poésie.

Et c'est peut-être aussi une dette qu'il contractera envers la Société des arts qui pourrait offrir un milieu propice à son effort d'éveiller ses compatriotes à un sentiment de la beauté moins figé, moins artificiel. Les expériences de travail en équipe des *Pénates d'argile*, de la *Voile latine* ont été décevantes et le groupe formé avec les Maurice Baud, Adrien Bovy, Baud-Bovy, de Traz, Reynold s'est désagrégé dans des conflits d'idéologies. On pourrait tenter un nouvel essai. Mais Ramuz se méfie de tout ce qui est classe, section, association, prétexte à séances et banquets; il rejette «l'esprit homme de lettres», les coteries littéraires, les intrigues, la confusion de l'art et de la morale. Moins intransigeant que Cingria, il accepterait les occasions de contacts, mais farouchement individualiste, il reviendra toujours à sa précieuse solitude, condition indispensable de son incessante quête de soi. Ainsi Ramuz a-t-il vécu dans de continues alternances, souffrant ou jouissant tour à tour d'être seul, se détachant de son pays, puis y revenant et le célébrant par son talent magistral, d'une absolue sincérité.

Marguerite MAIRE



LA SALLE DES ABEILLES AFFICHE

Suite de la page 22.

8 mars 1979 : M. Alfred PERRENOUD, professeur d'histoire démographique à l'Université de Genève : Deux siècles de variole à Genève, 1580-1800.

M. Marc VUILLEUMIER, Faculté des sciences économiques et sociales de Genève :
La police politique à Genève de 1890 à 1914.

22 mars 1979 : M. Eric JUNOD, professeur à Strasbourg : Origène, défenseur du droit à l'hérésie.

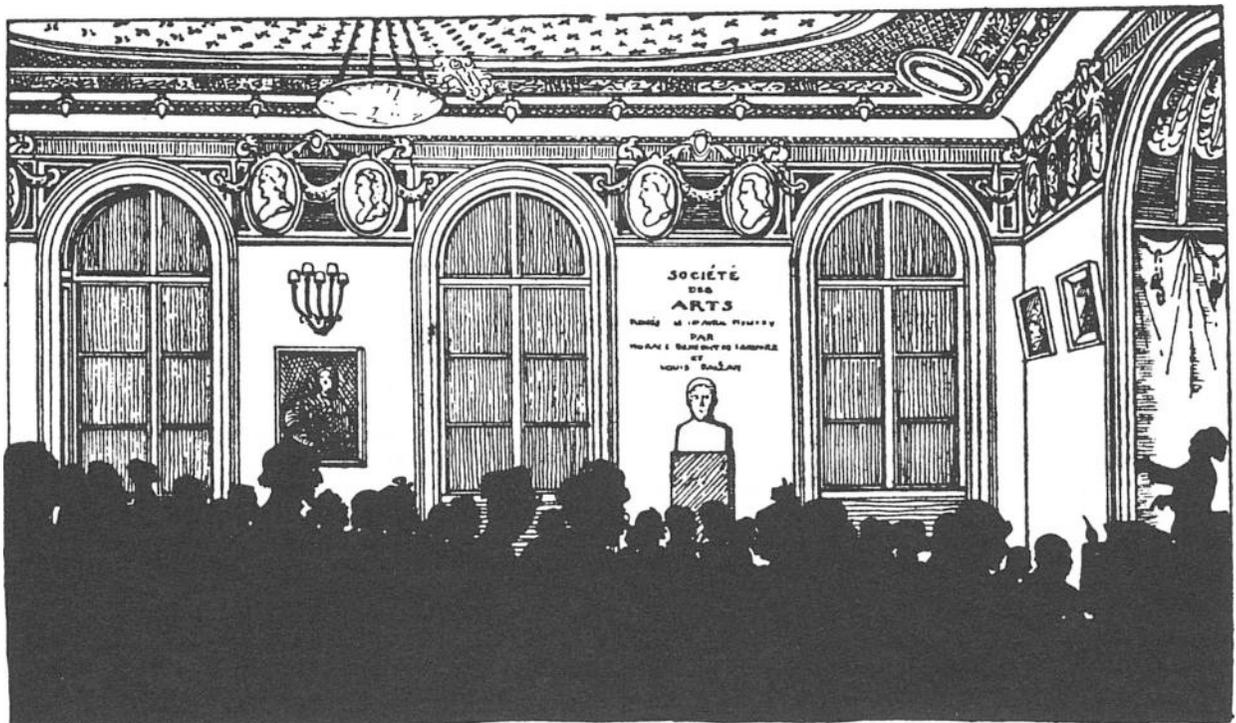
M. Daniel PAUNIER, professeur d'archéologie romaine à l'Université de Lausanne : Un refuge du Bas-Empire à Musiège (Haute-Savoie).

26 avril 1979 : M. Rodolphe PETER, professeur à l'Université de Strasbourg : Un imprimeur de Calvin, Michel Du Bois (avec projections).

10 mai 1979 : M. Pierre DUPARC, professeur à l'École nationale des chartes à Paris :
Jeanne d'Arc controversée.

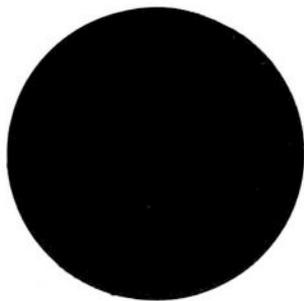
M. Anouar LOUCA, docteur ès lettres : Etienne Combe, historien de la civilisation arabe.

Signalons encore qu'en dehors des soirées qu'elle organise, la principale activité de la Société d'histoire et d'archéologie se situe dans le domaine des publications. De très nombreux travaux de valeur ont déjà paru dans sa collection de "Mémoires et documents". Les derniers en date sont ceux du professeur Louis Binz, "Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève pendant le grand schisme" et de M. Charles Bonnet, archéologue cantonal : "Les premiers édifices chrétiens de la Madeleine à Genève".



L'Industrie Métallurgique

ÉLÉMENT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE GENÈVE



L'Union des Industriels en Métallurgie
du Canton de Genève groupe:

- 54 entreprises occupant 11000 personnes
- L'exportation constitue la caractéristique de l'industrie genevoise des machines et appareils qui fabrique une grande variété de produits de haute qualité.

DOCUMENTATION

INFORMATION

U.I.M. 9, rue Boissonnas, 1227 Genève-Acacias tél. (022) 43 93 70



*Un atelier de «cabinotiers» au XVIII^e siècle (détail).
Huile de Christophe von Ziegler
au Musée de l'Horlogerie et de l'Émaillerie, Genève.*

La «fabrique», ainsi se nommait au XVIII^e siècle la partie du quartier de Saint-Gervais qui abritait les métiers de l'horlogerie et de la joaillerie. Il représentait à l'époque près d'un tiers de la ville.

La «fabrique» a toujours occupé une place à part dans la classe de l'Industrie et du Commerce. Sans doute parce qu'à l'origine de la Société des Arts on trouvait aux côtés de l'illustre de Saussure un modeste horloger qui lui en inspira l'idée.

Les fondateurs de Vacheron Constantin ont, dès l'origine, encouragé les activités de la Société des Arts qui édicta entre autres les premières normes qualitatives horlogères et qui organisa les premiers concours de précision. Vacheron Constantin est fier aujourd'hui de participer aux activités de la classe «Industrie et Commerce».



La plus ancienne Manufacture d'horlogerie du monde.
En l'île depuis 1755.

VACHERON
CONSTANTIN

Genève

La plus noble parure du temps